



## Déclaration Force Ouvrière au CSEE Nouvelle Aquitaine

### 15 Décembre 2020 - Bilan social

Monsieur le Président, Monsieur le DRH,

Vous présentez ce jour un bilan Social 2019 aux élus du CSEE Nouvelle Aquitaine qui laisse la délégation Force Ouvrière quelque peu dubitative : examiner des chiffres 2019 en décembre 2020...est-ce vraiment pertinent aux vues des profonds bouleversements que nous vivons depuis octobre 2018 ?

Sans rentrer dans les détails, nous retiendrons toutefois trois points du bilan social qui nous semblent importants :

#### **\*Une précarité des salariés qui s'accroît :**

- Le nombre de CDI n'a cessé de diminuer (baisse de 15%/à 2018)
- Le nombre de CDD n'a cessé d'augmenter (+ 9% par rapport à 2018)

#### **\*Un absentéisme en hausse traduisant des conditions de travail difficiles :**

En 2019, le taux d'absentéisme n'a jamais été aussi élevé : 18 498 journées d'absences, ce qui correspond à 28,07j/salarié contre 21,8j/salarié en 2018 en Nouvelle Aquitaine ; Pour référence, le nombre de jour d'arrêt de travail à l'AFPA, au niveau national, est de 26,6j/salarié/an en 2019 et en moyenne de 18,6 jours/salariés/an (AG2R) dans les entreprises françaises en 2019. On ne peut que s'interroger sur les conditions de travail de plus en plus dégradées entraînant ces nombreux arrêts.

#### **\*Une baisse des rémunérations qui se poursuit :**

La moyenne des rémunérations a baissé : elle est de 3 152€ en 2019 contre 3 199€ en 2018 (baisse de 47€) avec des catégories plus impactées que d'autres : la C05 (Audit/conseil /expertise) et la C10 (orientation).

Il est à noter également que le salaire des hommes a plus fortement diminué que celui des femmes entre 2018 et 2019 ceci est certainement lié aux revalorisations salariales dans le cadre de l'égalité femmes/hommes. Toutefois, cela est loin d'inverser la tendance : les hommes restent mieux payés que les femmes à ancienneté, classification et compétences égales.

Par ailleurs, la délégation FO constate que le PSE en cours a été présenté en Octobre 2018 et qu'au 15 Décembre 2020, nous ne savons toujours pas, s'il sera homologué. Il n'en reste pas moins un nombre de départs importants (environ 1/3 des effectifs) et un certain nombre de postes qui restent vacants. Les salariés recrutés l'ont été majoritairement à l'externe ce qui induit un manque de connaissances des logiciels et organisations internes, etc. Cet aspect ne semble pas, à ce jour, compensé par un plan massif de formation. Les salariés en poste ne peuvent gérer de front : les retards pris dans leur activité suite aux confinements, les nouveaux collègues qui arrivent, les entrées et sorties permanentes et ce qui ressemble à une désorganisation générale.

Nous pouvons ajouter à tout cela :

- La pandémie Covid 19 avec les périodes de confinement et les profondes mutations auxquelles ont été confrontés l'ensemble des salariés (télétravail).
- La refonte des organisations des IRP (disparition des CHSCT) et les délais de mise en route des nouvelles instances.

La délégation Force Ouvrière reconnaît que la partie n'est pas simple, mais demande à la direction régionale de tout mettre en œuvre :

- pour terminer au plus **vite les recrutements** nécessaires à la stabilisation des effectifs ;
- pour **clarifier les nouvelles organisations** (et que chaque salarié puisse se les approprier),
- de tout mettre en œuvre pour **former** les salariés,
- de former également les représentants du personnel au plus vite et de prendre en compte les RPS générés par les changements actuels.

La délégation Force Ouvrière sera particulièrement vigilante à ce que le travail initié sur les RPS ne soient pas qu'une étape permettant de remplir les documents DUERP mais qu'il entraîne une vraie prise en compte des situations de souffrance au travail et des risques que cela génère.

En conclusion de notre intervention sur ce « bilan social », la délégation Force Ouvrière rappelle la revendication intersyndicale de revalorisation salariale à hauteur de 70 euros/mois sur la PRU, ce qui serait une première étape dans la reconnaissance du travail fourni par l'ensemble des salariés.